Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

- Vu l'arrêté du 8 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),

- Vu l'arrêté du 8 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel (CAER-CAPLP),

- Vu l'arrêté du 19 novembre 2020 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP et des CAER-CAPLP ouverts au titre de la session 2021,

- Vu l'arrêté du 19 novembre 2020 nommant le jury du concours interne du CAPLP et du CAER-CAPLP, section Langues-Vivantes option Anglais-Lettres à la session 2021,

- Vu les propositions de la présidente de jury,

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté susvisé en date du 19 novembre 2020 sont complétées comme suit :

Examinatrices spécialisées

Mme Catherine BENARD Professeure de lycée professionnel	Académie de LA REUNION
Mme GEORGINA MORAT Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale	Académie de la NOUVELLE CALEDONIE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 23 février 2021

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse
et des sports, et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU